

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance spéciale du 28 juin 2021**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 28 juin 2021 à 19h29, à huis clos, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

**Absent :**

Monsieur Michel Dénommé                      Conseiller

Monsieur Alain Fortin, maire, préside l'assemblée et madame Natacha Wacquiez, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-06-976**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 23 juin 2021 le décret numéro 893-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-048 du ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tous moyens permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par madame Christianne Cloutier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale adjointe puissent y participer, selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 19h29 après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-06-977**

**AIDE FINANCIÈRE DE 473 688\$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** QUE le ministère des Transports a versé une compensation 473 688 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile.

**CONSIDÉRANT** QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de que la municipalité de Montcerf-Lytton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet - Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

**2021-06-978**

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** QUE Janique Éthier, comptable a préparé et présenté au conseil de la municipalité les états financiers consolidés de la municipalité et vérifié le rapport financier destiné au ministère des Affaires municipales pour l'exercice 2020;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité Montcerf-Lytton est un organisme géré en vertu du code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT** QUE de l'avis de l'auditeur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** QUE le surplus s'élève à 152 490\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton adopte unanimement le rapport financier de l'auditeur se terminant le 31 décembre 2020 tel que préparé, vérifié et présenté par Janique Éthier, comptable.

Adoptée à l'unanimité

**2021-06-979**

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2020/SERVICE DE REGROUPEMENT INCENDIE**

Proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2020 déposé par Janique Éthier, comptable pour le regroupement du service d'incendie, soit

des revenus de formation et de quotes-parts au montant 4863.00\$ et des déboursés de 73 261.00 \$ le tout pour un excédent de déficit de l'exercice -68 399.00 \$ pour un excédent net de l'exercice accumulé de 2741.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2021-06-980**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier de procéder à la levée de l'assemblée à 19h38.

Adoptée à l'unanimité.

---

Alain Fortin,  
Maire

---

Natacha Wacquiez,  
Directrice générale